



MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

## **ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE**

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

**Vu** le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10,

**Vu** la demande présentée le 17 octobre 2025 par l'entreprise EXXEN/SOGETREL/Orange 12330 SALLES LA SOURCE représentée par M. BACHE WIIG Kévin pour des travaux de réhausse de chambre télécom et réparation de câbles télécom fibre. ;

**Vu** que ces travaux nécessitent l'utilisation de véhicules et de matériels empiétant sur la voie publique Avenue de Mende au niveau du numéro 21 ;

**Considérant** qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation et le stationnement,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison des motifs ci-dessus indiqués, **la circulation sera rétrécie et mise en circulation alternée du lundi 3 novembre au vendredi 14 novembre au niveau du 21 avenue de Mende.**

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

**Article 3 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise EXXEN/SOGETREL/Orange. La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**Article 4 :** Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial.

**Article 5 :** La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

**Article 6 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le mardi 21 octobre 2025.

Le Maire,

Samuel SOULIER

Ampliation sera transmise à :

Entreprise EXXEN/SOGETREL/Orange

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St-Alban-sur-Limagnole

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de St-Alban-sur-Limagnole